MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201552-20251210-DE2025_76-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2025/76

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Stéphane FOUCAULT, 1er Adjoint, par suppléance, pour le Maire empêché.

Présents : Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF – Laurent CARREE - Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Hervé LE DOUCEN

Absents excusés : Stéphanie BOUVET
Henri FLAGEUL pouvoir à Robert MOISAN

Absent : Philippe BIDAN

Secrétaire de séance : Hervé LE DOUCEN

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représenté : 1 Votants : 17

LOTISSEMENT HAMEAU DES TILLEULS : PRIX DE VENTE DES LOTS

Les membres de la Commission « Finances » réunis le 3 décembre dernier, proposent de fixer à 38.00 € le mètre carré de terrain constructible et à 20 € le mètre carré pour les surfaces classées en zone A.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Fixe** le prix de vente à 38.00 €/m² pour les surfaces constructibles ;
- ✓ **Fixe** le prix de vente à 20.00 €/m² pour les surfaces situées en zone A (lots n° 1 et 2) ;
- ✓ **Fixe** le prix de vente à 5.00 €/m² pour les surfaces situées à l'intérieur de la marge de recul de la route départementale n° 768 (lots n° 14-15-16 et 17) ;
- ✓ **Autorise** Le Maire ou son représentant à signer les actes de vente du lotissement « Hameau des tilleuls ».

Secrétaire de séance
Hervé LE DOUCEN

Pour extrait conforme,
Le 1er Adjoint,
Stéphane FOUCAULT

MAIRIE DE LA MOTTE 22600